

IDENTIFICATION
Section : Bachelier en automatisation
Intitulé de l'UE : Stage d'insertion professionnelle
Code de référence : 325304U31D1
Nombre de périodes : 120
Nombre de crédits ECTS : 3

DESCRIPTION
<u>Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :</u> <u>Prérequis :</u> - Savoir résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer. - Produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait. <u>Documents de référence pour une préparation préalable au stage :</u> - Les consignes sont transmises par le biais des différents documents partagés sur Moodle.
<u>Finalités particulières :</u> L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant : - d'appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales ; - d'observer et d'analyser les méthodes de travail de base au sein d'une entreprise ; - de développer des savoirs, savoir-faire, savoir-être par l'expérimentation dans l'entreprise ; - de faciliter son insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

Objectifs du stage :

Dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées, l'étudiant sera capable :

- de se conformer aux contraintes imposées au travailleur.
(Horaires, présentation, savoir-vivre, respect des consignes, confidentialité).
- de décrire l'entreprise ou l'organisme où il effectue son stage.
- d'identifier les ressources de l'entreprise ou de l'organisme et leur utilisation.
- de s'intégrer dans une structure, une équipe de travail.
- de développer des compétences transversales telles que :
 - des méthodes de travail adaptées aux tâches.
 - une adaptation à l'organisation de l'entreprise.
- de s'interroger sur son projet professionnel et d'identifier ses atouts et ses limites.

Bibliographie :

- Aucune recommandation bibliographique particulière pour le stage d'insertion.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

M. DELCAMBRE Thibault

Delcambret@iram.be

METHODOLOGIE

Le personnel chargé de l'encadrement du stage a pour fonction :

- d'analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage.
- d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage.
- de proposer une méthodologie d'observation de l'entreprise ou de l'organisme.
- d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant.
- d'accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage.

Informations pratiques pour la rédaction du rapport :

Le rapport doit être réalisé de façon professionnelle et structurée.

(Page de garde, remerciements, sommaire, introduction, développement, conclusion).

Une attention toute particulière sera portée sur l'orthographe et sur la syntaxe.

L'utilisation du vocabulaire technique doit être adéquate et rigoureuse.

Une feuille info portant spécifiquement sur la rédaction du rapport est jointe en annexe.

SUPPORTS

Tous les documents utiles sont partagés dans l'espace dédié sur Moodle.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de son stage l'étudiant sera soumis à :

- Une évaluation externe réalisée par son maître de stage en entreprise.
- Une évaluation interne réalisée par l'enseignant responsable de l'encadrement.

Pour atteindre le seuil de réussite de l'unité, l'étudiant sera capable d'élaborer un rapport technique présentant au minimum :

- Une description des tâches réalisées en stage dans un contexte institutionnel et relationnel.
- Une réflexion critique et argumentée sur ce qui a pu être réalisé durant le stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- La précision et la qualité du rapport présenté.
- La qualité des relations établies.
- Le degré d'autonomie atteint.

UTILISATION DE L'IA

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (générateurs de contenu, aides à la rédaction) sera **strictement contrôlée** lors de l'évaluation du rapport de stage.

Si le chargé de cours constate que le rapport ne résulte pas d'une production personnelle permettant d'évaluer le parcours et les compétences de l'étudiant, il sera systématiquement ajourné ou refusé.

Conformément au règlement de l'établissement, toute génération de contenu qui se substitue à la réflexion personnelle de l'étudiant lors d'une évaluation sera considérée comme une atteinte aux règles d'intégrité académique et pourra entraîner des sanctions.